

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2294

27 septembre 2011

SOMMAIRE

CGFM S.à r.l.	110097	Lucilin Conseil	110100
CJPS Invest S.A.	110066	Luxlite S.à r.l.	110099
Classic Films	110066	LUX TMT s.à r.l.	110100
Clay Tiles Participations S.à.r.l.	110066	Maasvest	110101
Immobilia	110079	M.A.K. Sport S.à r.l.	110100
IMMOBILIERE François MULLER	110079	M.A.K. Sport S.à r.l.	110100
Immocan S.A.	110080	M.A.K. Sport S.à r.l.	110101
Immofonds S.à r.l.	110080	M.A.K. Sport S.à r.l.	110100
Immolux & Partners S.à.r.l.	110080	M.A.K. Sport S.à r.l.	110101
Innova S.A.	110080	Malu Enterprises SA.	110102
Inpro Lux S.A.	110081	Manchioneel Investment Holding S.à r.l.	110066
Inter Toiture S.à r.l.	110081	Mark IV Luxembourg S.à r.l.	110101
LSF5 Giga Investments S.à.r.l.	110081	Maximin Development S.A.-SPF	110102
LSF5 Hayate Investments S.à.r.l.	110081	MBS Immobiliere S.à r.l.	110102
LSF5 Roundup Holdings S.à r.l.	110081	MEIF Luxembourg Holdings S.A.	110083
LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. ..	110082	MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.	110083
LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l.	110082	Mont Blanc Fund	110096
LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l.	110082	MOOR PARK MB 6 Lüneburg S.à r.l. ...	110097
LSF6 Evergreen Holdings S.à.r.l.	110102	My Family Office	110101
LSF6 Finance S.à r.l.	110083	Nokira S. à r.l.	110082
LSF6 Finance S.à r.l.	110083	Pan European Real Estate Fund 6 S.A. ..	110102
LSREF Finance, S.à r.l.	110083	Paragone Investment 2 S.à.r.l.	110082
LSREF Finance, S.à r.l.	110096	Parivest S.A.	110112
LSREF Summer Holdings, S.à r.l.	110097	Perfect Holding S.A., SPF	110112
LSREF Summer Holdings, S.à r.l.	110097	Perpignan SA	110112
LSREF Summer Loans, S.à r.l.	110097	Skype Global S.à r.l.	110112
LSREF Summer Loans, S.à r.l.	110099		
Lucide Europe S.A.	110099		

CJPS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 55, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 135.354.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109294/10.

(110123927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Classic Films, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 97.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011109295/13.

(110124166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Clay Tiles Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.336.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/07/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011109296/13.

(110124104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Manchioneel Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.210.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of July.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Raccoon International Investments Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its address at GTS Chambers, PO Box 3471, Road Town, Tortola British Virgin Islands, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9 Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 11, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Definitions. The following words and expressions, whenever used in these Articles, shall have the following meanings:

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Companies Act or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Companies Act or of the Articles;

“Cancellation Value Per Share” shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;

“Interim Accounts” means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date;

“Interim Account Date” means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares;

“Legal Reserve” has the meaning given to it in article 23; and

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue, by way of private placement, notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Name. The Company will have the name of “Manchioneel Investment Holding S.à r.l.”.

Art. 6. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 7. Share Capital. The Company’s subscribed share capital is fixed at twenty-one thousand US Dollars (USD 21,000.-) divided into:

- Twenty thousand one hundred (20,100) class A shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred (100) class B shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred (100) class C shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred (100) class D shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred (100) class E shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred (100) class F shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred (100) class G shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred (100) class H shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred (100) class I shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- One hundred (100) class J shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The rights and obligations attached to the shares of the Company shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting.

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 10; (ii) any increase in the share capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

Art. 9. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 10, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person a proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder. Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

Art. 10. Redemption of shares. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the class A shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with class J shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof to such portion of the Total Cancellation Amount, pro rata to their holding in such class of shares, as determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 12. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 13. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s / agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 15. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 17 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 17. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 21. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital (hereinafter the "Legal Reserve").

After allocation to the Legal Reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the class A shares held by them, then,
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the class B shares held by them, then,
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class C shares held by them, then,
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class D shares held by them, then,
- the holders of class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class E shares held by them, then,
- the holders of class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class F shares held by them, then,
- the holders of class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class G shares held by them, then,
- the holders of class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class H shares held by them, then,
- the holders of class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class I shares, and finally,
- the holders of class J shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the class J shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 10 hereof at the time of the distribution, the remainder of any

dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the class I shares).

Art. 24. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the rules set in Article 23, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the Legal Reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 23 hereof.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 26. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2011.

Subscription – Payment

All the twenty thousand one hundred (20,100) class A shares, one hundred (100) class B shares, one hundred (100) class C shares, one hundred (100) class D shares, one hundred (100) class E shares, one hundred (100) class F shares, one hundred (100) class G shares, one hundred (100) class H shares, one hundred (100) class I shares and one hundred (100) class J shares have been subscribed by Raccoon International Investments Limited, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty-one thousand US Dollars (USD 21,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Manager:*

* Chaumont (Directors) Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its correspondence address at No 2, The Forum, Greenville Street, St Helier, JE1 4HH, Jersey, represented by Ian Crosby, born in East London, Republic of South Africa, on October 27th, 1961, having his address at Clairmont, Le rue de Bas, St Lawrence, JE3 1JG, Jersey.

- *Category B Manager:*

* Mr. Eric Osch, born in Luxembourg, on March 13th, 1971, having his address at 1, rue Laduno, L-9147 Erpeldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Raccoon International Investments Limited, une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son adresse au GTS Chambers, PO Box 3471, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

Représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Définitions. Les mots et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, ont la signification suivante:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve du compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de la diminution du capital et de la réduction de la Réserve Légale relative au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), et de (ii) toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires, afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de compte de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à l'annulation d'une classe de parts sociales

L = les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales;

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société établis en vertu des PCGR luxembourgeois à la Date des Comptes Intérimaires;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date n'excédant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales;

«Réserve Légale» a la signification donnée dans l'article 23; et

«Montant Total de l'Annulation» désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total de l'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales sauf décision contraire de l'assemblée générale de la manière prévue pour une modification des Statuts.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de

trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société a comme dénomination «Manchioneel Investment Holding S.à r.l.».

Art. 6. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 7. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-et-un mille dollars US (USD 21.000,-) divisé en:

- Vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Cent (100) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la réserve légale.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de la Société sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Art. 8. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à la condition que (i) toute réduction du capital social de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'Article 10; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque classe de parts sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque classe de parts sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une classe de parts sociales en nouvelles classes de parts sociales doit se traduire pour chaque associé de l'ancienne classe de parts sociales indivise en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle catégorie de parts sociales ainsi subdivisée, et (iv) toute combinaison ou regroupement de classes de parts sociales en une nouvelle classe de parts sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes classes de parts sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales ainsi combinée.

Art. 9. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres parts sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'Article 10, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses parts sociales d'une classe à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque classe de parts sociales alors détenues par l'associé cédant. Tout associé qui souscrit ou autrement acquiert des parts sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque classe de parts sociales émises et en circulation.

Art. 10. Rachat de parts sociales. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, dans son entièreté, mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les parts sociales de classe A. En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats seront fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par les parts sociales de classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de parts sociales, les associés de la classe de parts sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de parts sociales, tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetées, et les détenteurs des parts sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 12. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 13. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 17 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 16. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 17. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé

de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 23. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Il sera prélevé sur le bénéfice net cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social (ci-après la «Réserve Légale»).

Après dotation de la Réserve Légale, les associés détermineront comment le solde des bénéfices annuels nets sera employé en allouant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associés, chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe A; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe B; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe C; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe D; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe E; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe F; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0,30 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe G; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe H; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe I; et enfin,
- les détenteurs de parts sociales de classe J auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entière de la dernière catégorie de parts sociales (par ordre alphabétique, par exemple les parts sociales de classe J) a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les parts sociales de classe I).

Art. 24. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'Article 23 des statuts, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la Réserve Légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement du passif, sera partagé entre les associés de manière à parvenir sur une base globale au même résultat économique que les règles de répartition prévues pour les distributions de dividendes à l'Article 23 des Statuts.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 26. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Toutes les vingt mille cent (20.100) parts sociales de classe A, cent (100) parts sociales de classe B, cent (100) parts sociales de classe C, cent (100) parts sociales de classe D, cent (100) parts sociales de classe E, cent (100) parts sociales de classe F, cent (100) parts sociales de classe G, cent (100) parts sociales de classe H, cent (100) parts sociales de classe I et cent (100) parts sociales de classe J ont été souscrites par Raccoon International Investments Limited, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-et-un mille dollars US (USD 21.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérant de catégorie A:*

* Chaumont (Directors) Limited, une société des Iles Vierges Britanniques, Islands, ayant son adresse au No 2, The Forum, Greenville Street, St Helier, JE1 4HH, Jersey, représentée par Ian Crosby, né le 27 octobre 1961 à East London, République d'Afrique du Sud, ayant son adresse à Clairmont, Le rue de Bas, St Lawrence, JE3 1JG, Jersey.

- *Gérant de catégorie B:*

* M. Eric Osch, né le 13 mars 1971 à Luxembourg, ayant son adresse au 1, rue Laduno, L-9147 Erpeldange, Grand-Duché du Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101135/716.

(110115729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Immobilia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage.

R.C.S. Luxembourg B 12.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIA

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2011109360/12.

(110124432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

IMMOBILIERE François MULLER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 2.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 29 juillet 2011.

Pour *IMMOBILIERE FRANCOIS MULLER S.A R.L.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011109361/13.

(110124755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Immocan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 98.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109362/10.

(110123644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Immofonds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage.

R.C.S. Luxembourg B 22.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *IMMOFONDS S.à r.l.*

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2011109363/12.

(110124424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Immolux & Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 155, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 72.899.

Par jugement rendu le 14 juillet 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} Chambre, a ordonné la liquidation de la société suivante:

- IMMOLUX & PARTNERS SARL, ayant eu son siège social à L-2911 Luxembourg, 155, route de Thionville, (RCS B 72.899).

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et nommé liquidateur de la société susmentionnée, Me Bakhta TAHAR, avocat au barreau du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bakhta TAHAR

Liquidateur

Référence de publication: 2011109364/16.

(110124705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Innova S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 16.290.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109365/10.

(110124721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Inpro Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 146.898.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS-COMPTABLES
63-65, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011109366/15.

(110124130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Inter Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 23, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 72.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011109367/10.

(110124560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LSF5 Giga Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 112.581.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109397/10.

(110123884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LSF5 Hayate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 122.578.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109398/10.

(110123866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LSF5 Roundup Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 138.556.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109399/10.

(110124624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.579.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011109400/12.

(110124627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.865.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109401/10.

(110124728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.865.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109402/10.

(110124733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Nokira S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011109449/12.

(110124790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Paragone Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 146.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011109450/11.

(110123766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LSF6 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.854.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109404/10.

(110124637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LSF6 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.854.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109405/10.

(110124653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LSREF Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.897.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109406/10.

(110124629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MEIF Luxembourg Holdings S.A.).**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 97.123.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of March

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of MEIF Luxembourg Holdings S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 97.123 and incorporated under Luxembourg laws pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 4 November 2003, whose articles of association have been published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 11 December 2003, number 1323, page 63476 (the "Company") and have never been amended.

The meeting was chaired by Mr. David Remy, employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally in Esch/Alzette, as secretary. The meeting designated Mrs. Sophie HENRYON, employee, residing professionally in Esch/Alzette, as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Company's share capital is set at EUR 31,000.- (Thirty Thousand Euro) represented by 24,800 (Twenty Four Thousand Eight Hundred) shares, having a nominal value of EUR 1.25- (One Euro Twenty-Five Cents).

II. The sole shareholder of the Company, holding the whole share capital of the Company, is represented at the meeting. The proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list, which after having been controlled by the proxy of the represented sole shareholder and by the members of the bureau of the general meeting, has been signed by the proxy and the members of the bureau.

This attendance list, as well as the proxy of the represented sole shareholder, after having been signed “ne varietur” by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes and shall be registered together with these minutes.

III. It appears from said attendance list that all the shares in issue are represented at the present general meeting of shareholder and the sole shareholder declares that (i) it considers itself duly convened, (ii) it had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda, and (iii) it has received a draft of the Articles with the proposed amendments and restatements (the “Amended and Restated Articles”) to be considered during this meeting.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Decision to convert the Company’s current legal form into a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) and to restate the Articles so as to reflect the new form of the Company and in particular, to change the name of the Company into “MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.”;

2. Decision to complete the definition of the object of the Company.

3. Decision to have only registered shares and to amend as a consequence Article 5;

4. Decision (i) to introduce the possibility of the division of the members of the board of directors into one or more directors of class A (the “A Director(s)”) and one or more directors of class B (the “B Director(s)”), (ii) to change the procedure whereby the directors are appointed, to amend the procedure regulating the meetings of the board of directors and in particular, the majority and quorum requirements, the powers of the board of directors and the holding of the board meetings and consequently to amend and restate previous Articles 9 to 18;

5. Decision to change the majority and quorum requirements relating to the shareholders meeting as a consequence of the conversion and consequently to amend and restate related articles;

6. Decision to abrogate previous Article 19 relating to the statutory auditor;

7. Decision to introduce the possibility to have the board minutes duly signed by the chairman;

8. Decision to cause any other amendments technically required as a consequence of the above conversion;

9. Decision to fully amend and restate the Articles in accordance with the Amended and Restated Articles, which shall henceforth read as reproduced in the Amended and Restated Articles;

10. Decision (a) to confirm the mandates of the following persons, following the change of the legal form of the Company, as mandates of director (“gérant”) of the Company: (i) Mr. Charles Roemers, (ii) Mr. Jean-François Trapp, (iii) Mrs. Rosa Villalobos, (iv) Mr. Hilko Schomerus and (v) Ms. Alison Wood, and to extend the duration of all their mandates from a limited period to an unlimited period and (b) to determine the relevant directors following the above considered amendments to the Articles as A Directors and/or B Directors;

11. Decision (a) to grant full discharge to PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (“PwC”) in its capacity as statutory auditor of the Company in respect of the performance of its duties for the period running from 1 April 2010 to today and (b) to accept the resignation of PwC from its mandate as statutory auditor of the Company following the change of the legal form of the Company; and

12. Miscellaneous.

Once the foregoing has been approved, the extraordinary general meeting of shareholder took the following resolutions:

1. First resolution.

The sole shareholder represented RESOLVES to CONVERT the Company’s current legal form into a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) and to RESTATE the Articles so as to reflect the new form of the Company and in particular, to CHANGE the name of the Company into “MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.”.

In compliance with the Luxembourg company law, the conversion does not give rise to a new legal entity and constitutes the continuation of the existence of the converted company in the form of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”).

2. Second resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to COMPLETE the definition of the object of the Company.

3. Third resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to HAVE only registered shares and to amend as a consequence Article 5.

4. Fourth resolution

The sole shareholder represented RESOLVES (i) to INTRODUCE the possibility of the division of the members of the board of directors into one or more A Director(s) and one or more B Director(s), (ii) to CHANGE the procedure whereby the directors are appointed, to AMEND the procedure regulating the meetings of the board of directors and

in particular, the majority and quorum requirements, the powers of the board of directors and the holding of the board meetings and consequently to AMEND and RESTATE Articles 9 to 18.

5. Fifth resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to CHANGE the majority and quorum requirements relating to the shareholders meeting as a consequence of the conversion and consequently to amend and restate the related articles.

6. Sixth resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to ABROGATE Article 19 relating to the statutory auditor.

7. Seventh resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to INTRODUCE the possibility to have the board minutes duly signed by the chairman.

8. Eighth resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to CAUSE any other amendments technically required as a consequence of the above conversion.

9. Ninth resolution

Considering the foregoing, the sole shareholder represented RESOLVES to completely AMEND and RESTATE the Articles in accordance with the Amended and Restated Articles, as follows:

“Chapter I. - Form, Name , Duration, Object, Registered office

Art. 1. Form, Name. There exists a company (the “Company”) in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of “MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.”, which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”) as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

3.3. It may generally grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreements under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.7. The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

4.2. If the Board of Directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company’s nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg company.

Chapter II. - Capital, Shares, Increase of capital

Art. 5. Capital - Shares and Certificates.

5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at Thirty One Thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into 24,800 (Twenty-Four Thousand Eight Hundred) shares (the “Shares”) with no par value, all fully subscribed and entirely paid-up.

Each Share is entitled to one vote. Each holder of Shares is hereafter referred to as a “Shareholder”. In case all the Shares are held by one Shareholder, it shall be referred to as the “Sole Shareholder”.

5.2. Shares

5.2.1. The Shares shall be in registered form.

5.2.2. Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code. Furthermore, in compliance with Article 11bis of the Law, any change in the shareholding of the Company shall be recorded with the Luxembourg register of commerce and companies and published in the Official Gazette.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 12.4 hereof and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors (the “Board of Directors” or the “Board”) composed of at least three members (each, a “Director”, collectively the “Directors”), divided into one or more directors of class A (the “A Director(s)”, who shall be Luxembourg resident(s)) and one or more directors of class B (the “B Director(s)”). The Directors need not to be Shareholders of the Company.

7.2. The Directors shall be appointed by the general Shareholders’ meeting for a limited or unlimited period. They are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for an unlimited period.

7.3. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders. Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

7.4. In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors must appoint within thirty Business Days (as defined below) one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

7.5. The Directors shall not be compensated for their services as Directors, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the Board.

7.6. The Directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

7.7. For the purposes of the Articles, “Business Day” means any calendar day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg.

Art. 8. Procedures of meeting of the board of directors.

8.1. The Board of Directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The chairman shall not have a casting vote.

8.2. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or two Directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, fax, electronic mail to each Director at least 3 (three) Business Days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency the nature of which shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, telegram or electronic mail of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Directors each Director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Directors at such meeting.

8.3. Any Director may act at any meeting of such Board by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Director as his proxy. A Director may represent only one other Director. The use of video-conferencing equipment, telephone conference call or other similar method of communication shall be allowed to be utilized by any Director, provided that each participating Director is able to speak and to be heard by all other participating Directors whether

or not using this technology, and each participating Director shall be deemed to be present for all purposes and shall be authorized to vote by video conference, telephone conference or other similar method of communication, in which case votes will later be confirmed in writing. A Director deemed to be present shall be entitled to vote and be counted in the quorum accordingly. Board meetings that include attendees present by video conference, telephone conference or other similar method of communication must be initiated by a Director physically present in Luxembourg.

8.4. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two Directors, including any one A Director and any one B Director, are present or represented at the meeting of the Board of Directors.

8.5. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

8.6. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as resolutions taken during a meeting.

Art. 9. Minutes of meetings of the board.

9.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Directors present or represented at the meeting and recorded in the corporate book of the Company. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Directors present or represented at the meeting. In such a case, an attendance list shall be signed by the chairman and all the Directors present at the meeting, in the name as well as on behalf of the Directors represented by them, such signature constituting sufficient evidence of the consent of the Directors present or represented to such process. Once signed in compliance with the above, the attendance list shall remain annexed to the minutes of the meeting. Any proxies will remain attached to such minutes.

9.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors, including any one A Director and any one B Director.

Art. 10. Powers of the board.

10.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

10.2. The Board of Directors or two Directors, including any one A Director and any one B Director, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Directors, who shall be called the managing director ("administrateur-délégué"). The same may also confer all special powers to any person who needs not to be a Director, to appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 11. Binding signature. The Company will be bound by the joint signature of any A Director and any B Director of the Company or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by any A Director and any B Director of the Company, acting jointly.

Chapter IV. - Shareholders' meetings

Art. 12. Meetings of shareholders – General.

12.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meeting of Shareholders shall have competence in all matters where the Board of Directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of Shareholders.

12.2. Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent, to each Shareholder, by any two Directors in compliance with the Law.

12.3. A Shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

12.4. Except as otherwise required by Law, resolutions at the annual or ordinary meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes validly casted, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be validly adopted, must be taken by a three-quarters majority of the Shareholders present or represented, validly casted.

However, the nationality of the Company may be changed and the participation of any Shareholder may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

12.5. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

12.6. If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders may validly waive any convening formalities.

Chapter V. - Allocation of profits, Redemption of shares, Repayment of share premium

Art. 13. Appropriation of profits.

13.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

13.2. Dividends

13.2.1. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Directors.

13.2.2. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors, subject to the availability of profits and distributable reserves.

13.3. Financial Rights attached to the Shares

To the extent that the Company declares dividends at the end of a given financial year, the balance of the annual net profit, without prejudice to the provisions of Article 14, shall be allocated as follows:

Art. 14. Repurchase of shares.

14.1. The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the law or the Articles. Such a repurchase must not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may not be distributed under the provisions of the law or the Articles.

14.2. Furthermore, the Company shall be entitled, subject to the prior approval of the Shareholder or, as the case may be, of a general meeting of Shareholders to decide to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date").

14.3. Each Share repurchased in accordance with this Article shall entitle its holder to a pro rata portion of a repurchase price (the "Repurchase Price") equal to the total Interim Profit (as defined below) of the Company as of the date immediately preceding the Repurchase Date.

14.4. For the purpose of calculating the Repurchase Price, the interim profit (the "Interim Profit") shall be the interim profit of the current fiscal year plus (i) any distributable reserves (excluding however any share premium, or portion thereof, not explicitly allocated to the Last Class of Shares by the Board in compliance with Article 15 of the Articles), and (ii) any profit carried forward, minus any losses carried forward, after any provision for allocation of profits to any reserve that may be required by applicable law and/or these Articles as determined on the basis of interim financial statements (being an interim balance sheet, an interim profit and loss account and attached interim notes of the Company, as drawn up by the Board of Directors on the date immediately preceding the Repurchase Date).

14.5. The Repurchase Price shall automatically become payable on the Repurchase Date.

14.6. Immediately after the payment of the Repurchase Price, the Board of Directors shall convene a general meeting of Shareholders in order to decrease the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

Art. 15. Repayment of share premium. At any time, the share premium of the Company (the "Share Premium") if any, may be repaid by decision of the Board of Directors, under due observance of relevant provisions of the Law. Such a Share Premium, being not expressly attached to any specific class of Shares issued by the Company, may be repaid in whole or in part on a given class of Shares at the full discretion of the Board of Directors.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles as prescribed in Article 12.4 hereof.

16.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed by the meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Annual meeting of shareholders

Art. 17. Annual general meeting of shareholders.

17.1. The annual general meeting of Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting..

17.2. The annual general meeting of Shareholders of the Company shall be convened by the Board of Managers. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

17.3. The holding of annual general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

17.4. Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of September.

17.5. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

17.6. Other meetings of Shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of such meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Chapter VIII. - Miscellaneous

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of April and shall terminate on the last day of March of each year.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, generally, Luxembourg law.”

10. Tenth resolution.

The sole shareholder represented RESOLVES to CONFIRM the mandates of the following persons, following the change of the legal form of the Company, as mandates of director (“gérant”) of the Company and to EXTEND the duration of all their mandates from a limited period to an unlimited period and to DETERMINE the relevant Director(s) following the above considered amendments to the Articles as A Directors and/or B Directors as follows:

- A Director (“Gérant A”):

- * Mr. Charles Roemers, residing professionally in 37, rue Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg,
- * Mr. Jean-François Trapp, residing professionally in 37, rue Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg
- * Ms. Rosa Villalobos, residing professionally in 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg; and

- B Director (“Gérant B”):

- * Mr Hilko Schomerus, residing professionally in L 5 Neue Mainzer Straat 75, Francfort (Germany);
- * Mrs Alison Wood, residing professionally in 1, Citypoint Ropemaker Street, EC2Y 9HD, London, United-Kingdom

11. Eleventh resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to GRANT full discharge to PwC in its capacity as statutory auditor of the Company in respect of the performance of its duties for the period running from 1 April 2010 to today and to SUBMIT such discharge to the next annual general meeting of shareholders of the Company approving the annual accounts as of 31 March 2011.

In addition, the sole shareholder represented RESOLVES to ACCEPT the resignation of PwC from its mandate as statutory auditor of the Company following the change of the legal form of the Company.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING WAS CLOSED.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred euro (€ 2,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S’est tenue l’assemblée générale extraordinaire de l’actionnaire unique de MEIF Luxembourg Holdings S.A., société anonyme, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648

Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.123 et constituée selon le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 04 novembre 2003, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 décembre 2003, sous le numéro 1323, page 63476 (la «Société») et n'ont jamais été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par M. David Remy, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, comme secrétaire. L'assemblée générale a élu Mlle Sophie HENRYON, employée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, comme scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune.

II. Que le seul actionnaire de la Société, détenant l'ensemble du capital de la Société, est représenté à l'assemblée générale. Le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, contrôlée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté et les membres de bureau, a été signée par le mandataire et les membres du bureau.

Cette liste de présence et la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. Que, comme le fait apparaître la liste de présence, l'ensemble des actions est représenté à la présente assemblée générale et les actionnaires déclarent (i) avoir été valablement convoqués, (ii) avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et (iii) avoir examiné le projet de statuts de la Société avec les modifications et refontes proposées (les «Statuts Coordonnés») à considérer lors de la présente réunion.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'actuelle forme légale de la Société en société à responsabilité limitée ainsi que de refondre les Statuts afin de refléter la nouvelle forme légale de la Société et en particulier de modifier la dénomination de la Société en «MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.»;

2. Décision de compléter la définition de l'objet social de la Société;

3. Décision d'avoir des parts sociales nominatives et en conséquence, de modifier l'article 5 des Statuts;

4. Décision (i) d'introduire la possibilité de répartition des membres du conseil de gérance en un ou plusieurs gérants de classe A (le/les «Gérant(s) A») et un ou plusieurs gérants de classe B (le/les «Gérant(s) B»), (ii) de modifier la procédure par laquelle les gérants sont nommés, de modifier la procédure régissant les conseils de gérance et en particulier, la majorité et quorum requis, les pouvoirs du conseil de gérance, et la tenue des conseil de gérance et par conséquence, de modifier les articles 9 à 18 des Statuts;

5. Décision de modifier la procédure organisant les réunions des associés et en particulier, le quorum et la majorité et, en conséquence, de modifier et refondre les articles y relatifs;

6. Décision de supprimer l'article 19 relatif au commissaire aux comptes;

7. Décision d'introduire la faculté d'avoir les procès-verbaux du conseil de gérance dûment signés par le seul président;

8. Décision de faire toutes autres modifications techniquement requises comme conséquences des modifications envisagées ci-dessus;

9. Décision de modifier et refondre intégralement les Statuts conformément aux Statuts Coordonnés;

10. Décision (a) de confirmer les mandats des personnes suivantes, lesquels, suite au changement de la forme légale de la Société, sont des mandats de gérant de la Société pour: (i) M. Charles Roemers, (ii) M. Jean-François Trapp, (iii) Mme. Rosa Villalobos (iv) M. Hilko Schomerus et (v) Mme Alison Wood et d'étendre la durée de leur mandats d'une période déterminée à une période indéterminée, (b) de déterminer les gérants relevant suite aux modifications des Statuts qui précèdent en qualité de gérants de classe A et/ou gérants de classe B;

11. Décision (a) de donner, sous réserve d'approbation par les associés, décharge à PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. («PwC») en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société pour ses activités pour la période du 1^{er} avril 2010 à aujourd'hui et (b) d'accepter la démission de PwC de son mandat de commissaire aux comptes suite au changement de forme légale de la Société; et

12. Divers.

Ceci ayant été approuvé, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Première résolution

L'actionnaire unique représenté DECIDE de MODIFIER l'actuelle forme légale de la Société en société à responsabilité limitée et de REFONDRE les Statuts afin de refléter la nouvelle forme légale de la Société et en particulier de MODIFIER la dénomination de la Société en «MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.».

Conformément aux lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, le changement de forme légale n'emporte pas création d'une nouvelle entité légale mais poursuite de l'existence de la Société dont la forme a été modifiée en société à responsabilité limitée.

2. Deuxième résolution

L'actionnaire unique représenté DECIDE de COMPLETER l'objet social de la Société.

3. Troisième résolution

L'actionnaire unique représenté DECIDE d'AVOIR seulement des parts sociales nominatives et en conséquence, de MODIFIER l'article 5 des Statuts.

4. Quatrième résolution

L'actionnaire unique représenté DECIDE à d'INTRODUIRE la possibilité de répartition des membres du conseil de gestion en un ou plusieurs gérants de classe A (le/les «Gérant(s) A») et un ou plusieurs gérants de classe B (le/les «Gérant(s) B»), (ii) de modifier la procédure par laquelle les gérants sont nommés, de modifier la procédure régissant les conseils de gestion et en particulier, la majorité et quorum requis, les pouvoirs du conseil de gestion, et la tenue des conseil de gestion et par conséquence, de modifier les articles 9 à 18 des Statuts.

5. Cinquième résolution

L'actionnaire unique représenté DECIDE de MODIFIER la procédure organisant les réunions des associés et en particulier, le quorum et la majorité et, en conséquence, de modifier et refondre les articles y relatifs.

6. Sixième résolution

L'actionnaire unique représenté DECIDE d'ABROGER l'article 19 relatif au commissaire aux comptes.

7. Septième résolution

L'actionnaire unique représenté DECIDE d'INTRODUIRE la faculté d'avoir les procès-verbaux du conseil de gestion dûment signés par le seul président.

8. Huitième résolution

L'actionnaire unique représenté DECIDE de FAIRE toutes autres modifications techniquement requises comme conséquences des modifications envisagées ci-dessus.

9. Neuvième résolution

Considérant ce qui précède, l'actionnaire unique DECIDE de MODIFIER et REFONDRE intégralement les Statuts conformément aux Statuts Coordonnés, tels qu'ils suivent:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») sous la dénomination de «MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.», laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci – après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci – après les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra notamment conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre – partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

3.6. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.7. La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

4.2. Lorsque le Conseil de Gérance détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales, Augmentation de capital

Art. 5. Capital - Parts sociales et Certificats.

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à 31.000,00 EUR (Trente et Un Mille Euros) divisé en 24.800 (Vingt-Quatre Mille Huit Cents) parts sociales (les «Parts Sociales») sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix. Chaque détenteur de Parts Sociales sera ci-après dénommé «Associé». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un Associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

5.2. Parts Sociales

5.2.1. Les Parts Sociales seront nominatives.

5.2.2. Les cessions de Parts Sociales doivent être enregistrées dans un acte notarié ou sous seing privé. Ces cessions ne seront pas valables vis-à-vis de la Société ou des tiers tant qu'elles n'ont pas été notifiées à la Société ou acceptées par celle-ci dans les conditions de l'article 1690 du Code Civil. En outre, conformément à l'article 11bis de la Loi, tout changement dans l'actionariat de la Société devra être enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés et publiée dans le Journal Officiel.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des Associés adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 12.4 ci-après et dans les limites de l'article 199 de la Loi.

Chapitre III. - Gestion

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société sera administrée par un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance» ou le «Conseil») composé de trois membres au moins (chacun, un «Gérant» ou collectivement les «Gérants»), répartis en un ou plusieurs gérants de classe A (le/les «Gérant(s) A»), lequel/lesquels sera/seront le(s) résident luxembourgeois et un ou plusieurs gérants de classe B (le/les «Gérant(s) B»). Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés de la Société.

7.2. Les Gérants seront désignés lors de l'assemblée générale des Associés pour une période déterminée ou illimitée. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des Associés. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Gérants élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour une période illimitée.

7.3. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une résolution adoptée par les Associés. Les membres du Conseil de Gérance qui se sont retirés sont ré - éligibles.

7.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner dans les trente jours Ouvrables (tel que défini ci-après) suivants, un ou plusieurs successeurs pour pallier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

7.5. Les membres du Conseil de Gérance ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses

raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil.

7.6. Les Gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

7.7. Dans la perspective des Statuts, «Jour Ouvrable» a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 8. Modalités de réunion du conseil de gérance.

8.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés. Le président n'a pas de voix prépondérante.

8.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de deux Gérants au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyé par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque Gérant au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, où il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette obligation de convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou supports à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

8.3. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. Un Gérant est seulement autorisé à représenter un autre Gérant. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques ou tout autre moyen similaire de communication est autorisée pour tout Gérant à condition que chaque Gérant participant puisse parler et être entendu par tous autres Gérants participant, qu'il utilise ou non cette technologie et chaque Gérant utilisant ces technologies sera présumé être présent et sera autorisé à voter par vidéo ou par téléphone ou par tout autre moyen de communication; dans ce cas, les votes seront confirmés par écrit ultérieurement. Un Gérant considéré comme présent est autorisé à voter et est conformément repris dans le quorum. Les réunions du Conseil auxquelles assistent d'autres participants présents par conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen similaire de communication devront être initialisées par un Gérant présent physiquement à Luxembourg.

8.4. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux des Gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B, sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance.

8.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

8.6. Les résolutions signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 9. Procès-verbaux des conseils de gérance.

9.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion et seront déposées dans les livres de la Société. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de chaque Gérant présent ou représenté à cette réunion. Dans ce cas, une liste de présence sera signée par le président et tous les Gérants présents lors de cette réunion, au nom ainsi que pour le compte des Gérants représentés par eux; une telle signature constituant une preuve suffisante du consentement des Gérants présents ou représentés à une telle procédure. Une fois signée comme décrit ci-dessus, la liste de présence restera annexée au procès verbal de séance. Toutes les procurations resteront annexées audit procès verbal.

9.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux des Gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

10.2. Le Conseil de Gérance ou deux des Gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B, pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du Conseil de Gérance, qui sera appelé «administrateur – délégué». Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être Gérant, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

Art. 11. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de tout Gérant A et de tout Gérant B de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant A et tout Gérant B de la Société, agissant conjointement.

Chapitre IV. - Assemblées générales des associés

Art. 12. Assemblées des associés - Général.

12.1. Chaque assemblée des Associés de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des Associés de la Société.

L'assemblée générale des Associés a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des Associés sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le Conseil de Gérance, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des Associés.

12.2. Toute assemblée générale sera convoquée au moyen d'un avis adressé par deux Gérants à chaque Associé conformément à la Loi.

12.3. Un Associé peut agir à toute assemblée des Associés en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

12.4. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des Associés, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, indépendamment de la proportion du capital représentée.

Une assemblée générale extraordinaire des Associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des Associés peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Une telle convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Associés délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Associés, les résolutions pour être valables devront réunir les trois quart au moins des voix des Associés présents ou représentés, valablement exprimés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation de la part sociale d'un Associé ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

12.5. Le Conseil de Gérance pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les Associés pour pouvoir participer à toute assemblée des Associés.

12.6. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Associés pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocation.

Chapitre V. - Affectation des bénéfices, Rachat des parts sociales, Remboursement de la prime d'émission

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Réserve Légale Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

13.2. Dividendes

13.2.1. L'assemblée générale des Associés, sur recommandation du Conseil de Gérance, déterminera de quelle façon il sera disposé du bénéfice annuel net et pourra déclarer à tout moment des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil de Gérance.

13.2.2. Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance, sous réserve de la disposition de bénéfices et réserves distribuables.

13.3. Droits financiers attachés aux Parts Sociales

Dans le cas où la Société déclare des dividendes à la fin d'un exercice social donné, le solde du profit annuel net, sans préjudice des dispositions de l'article 14, sera attribué comme suit:

Art. 14. Rachat des parts sociales.

14.1. La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions légales ou des Statuts. Un tel rachat peut avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société sous le montant correspondant au total du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées en vertu de dispositions légales ou des Statuts.

14.2. En outre, la Société aura le droit, sous réserve de l'accord préalable de l'Associé ou, le cas échéant, lors d'une assemblée générale des Associés de décider de racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment moyennant notification aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales qui précisera le nombre de Parts Sociales à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la «Date de Rachat»)

14.3. Chaque Part Sociale rachetée conformément au présent article donnera droit à son détenteur à une portion pro rata d'un prix de rachat (le «Prix de Rachat») égal au total des Bénéfices Intérimaires (tel que défini ci – dessous) de la Société à la date précédant immédiatement la Date de Rachat.

14.4. Afin de calculer le Prix de Rachat, les «Bénéfices Intérimaires» seront le bénéfice intermédiaire de l'année fiscale concernée plus (i) toute réserve distribuable (excluant toutefois, toute prime d'émission, ou portion de celle-ci, non explicitement attribuée à la Dernière Classe de Parts Sociales par le Conseil conformément à l'article 15 des Statuts) et (ii) tout profit reporté, diminué des pertes reportées, après toute provision pour affectation des profits à une quelconque réserve comme cela peut être requis par la loi applicable et/ou ces Statuts tel que déterminé sur base des comptes intermédiaires (ceux-ci étant un bilan intermédiaire, un compte de résultats intermédiaire et les notes intermédiaires de la Société y attachées, tels que préparés par le Conseil de Gérance à la date précédant immédiatement la Date de Rachat).

14.5. Le Prix de Rachat deviendra automatiquement exigible à la date de la Date de Rachat.

14.6. Immédiatement après paiement du Prix de Rachat, le Conseil de Gérance convoquera une assemblée générale des Associés en vue de réduire le capital social en vue d'annuler la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

Art. 15. Remboursement de la prime d'émission. A tout moment, la prime d'émission de la Société (la «Prime d'Émission») s'il en existe, pourra être remboursée par décision du Conseil de Gérance, conformément aux dispositions légales. Cette Prime d'Émission, n'étant pas attachée expressément à une classe spécifique de Parts Sociales émises par la Société, pourra être remboursée en totalité ou en partie à une classe donnée de Parts Sociales à l'entière discrétion du Conseil de Gérance.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des Associés prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 12.4 des présents Statuts.

16.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. - Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale annuelle.

17.1. L'assemblée générale annuelle des Associés sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation.

17.2. Les assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Conseil de Gérance. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

17.3. La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

17.4. Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de septembre.

17.5. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

17.6. D'autres assemblées des Associés, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Chapitre VIII. - Divers

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les questions non réglées par les présents Statuts seront résolues par l'application de la Loi et, généralement, de la loi luxembourgeoise.»

10. Dixième résolution

L'actionnaire unique représenté DECIDE de CONFIRMER les mandats des personnes suivantes, lesquels, suite au changement de la forme légale de la Société, sont des mandats de gérant de la Société, d'ÉTENDRE la durée de leur mandats d'une période déterminée à une période indéterminée et de DETERMINER les gérants suite aux modifications des Statuts qui précèdent en qualité de gérants de classe A et/ou gérants de classe B;

- *Gérant A:*

* M. Charles Roemers, ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

* M. Jean-François Trapp, ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

* Mme Rosa Villalobos, ayant son adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

- *Gérant B:*

- * M. Hilko Schomerus, ayant son adresse professionnelle au L 5 Neue Mainzer Straat 75, Francfort (Allemagne);
- * Mme. Alison Wood, ayant son adresse professionnelle au 1, Citypoint Ropemaker Street, EC2Y 9HD, Londres, Royaume-Uni

11. Onzième résolution

L'actionnaire unique représenté DECIDE de DONNER décharge à PwC en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société pour ses activités pour la période du 1^{er} avril 2010 à aujourd'hui et de SOUMETTRE cette décharge à la prochaine assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 mars 2011.

En outre, l'actionnaire unique représenté DECIDE d'ACCEPTER la démission de PwC de son mandat de commissaire aux comptes suite au changement de forme légale de la Société.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE A ETE LEVEE.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de les dites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, toutes connues au notaire instrumentant par leurs nom, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Remy, Conde, Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 avril 2011. Relation: EAC/2011/4679. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011101155/705.

(110114811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

LSREF Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.897.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109407/10.

(110124634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Mont Blanc Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 100.447.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011109442/12.

(110124278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

MOOR PARK MB 6 Lüneburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.365.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juillet 2011.

Anna D'Alimonte

Gérant

Référence de publication: 2011109443/12.

(110124421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LSREF Summer Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.684.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109408/10.

(110124661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LSREF Summer Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.684.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109409/10.

(110124662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LSREF Summer Loans, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.682.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109410/10.

(110124666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CGFM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 162.703.

STATUTS

L'an deux mille onze,

Le vingt-cinq juillet,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Madame Florence MIGNÉ, restauratrice, née le 10 avril 1978 à Tours (France), demeurant à L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la restauration et l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "CGFM S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Les mille (1.000) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, Madame Florence MIGNÉ, prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique, lequel fixe la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfiques

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille onze.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique:

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:
Madame Florence MIGNÉ, prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Migné, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: LAC / 2011 / 34437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113112/87.

(110130031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

LSREF Summer Loans, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.682.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109411/10.

(110124725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Lucide Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 93.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109413/10.

(110123728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Luxlite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 132A, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 35.694.

Les comptes annuels au 31/12/2008 initialement déposés au registre de commerce le 28/12/2009 (L090200002.04) ont été rectifiés au 31/12/2008 et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS-COMPTABLES
63-65, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011109416/16.

(110124161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Lucilin Conseil, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109414/11.

(110123854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LUX TMT s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.544.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29.7.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109415/10.

(110123930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

M.A.K. Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, Zone Industrielle Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 73.968.

Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011109417/9.

(110124202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

M.A.K. Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, Zone Industrielle Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 73.968.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011109418/9.

(110124204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

M.A.K. Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, Zone Industrielle Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 73.968.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011109419/9.

(110124205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

M.A.K. Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, Zone Industrielle Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 73.968.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011109420/9.

(110124208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

M.A.K. Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, Zone Industrielle Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 73.968.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011109421/9.

(110124211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Mark IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 67.918.

RECTIFICATIF

Rectificative des comptes annuels se terminant du 28 février 2010, enregistré et déposé à Luxembourg - Sociétés, le 08 octobre 2010, sous la référence L100152908.04

Le Bilan et l'affectation du résultat au 28/02/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Mark IV Luxembourg S.à r.l.

Gwenaëlle Gousin

Manager B

Référence de publication: 2011109423/17.

(110123662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

My Family Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109424/10.

(110123867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Maasvest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011109425/10.

(110124144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

MBS Immobiliere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 26, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 72.717.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement prononcé en date du 14 juillet 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée MBS IMMOBILIERE s.à.r.l.;

il a ordonné la publication par extrait du jugement au Mémorial;

il a déclaré que les frais sont à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Alain RUKA VINA / Paul LAPLUME

Les liquidateurs

Référence de publication: 2011109430/16.

(110124492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

LSF6 Evergreen Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.856.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109403/10.

(110124657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Malu Entreprises SA., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 67.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109426/10.

(110123726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Maximin Development S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 33.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109427/10.

(110123724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

PERF6 SA, Pan European Real Estate Fund 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.272.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le onze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

SOFICOLE EXPLOITATIE MAATSCHAPPIJ N.V., ayant son siège social à De Boelelaan 7, NL-1089 HJ Amsterdam,

ici représentée par Céline BONVALET, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 7 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «PAN EUROPEAN REAL ESTATE FUND 6 S.A.», en abrégé «PERF6 SA».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer

le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mars à 17.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a (ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou la signature de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s) / Réviseur d'entreprises.

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire / réviseur est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire / réviseur est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire / réviseur en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents [500] actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des réviseurs d'entreprises à 1 (un);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A la Société:

Monsieur Eric DELEPLANQUE, né à F - Bergues, le 6 octobre 1951, DG Immochan International, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue de Flandre, à Croix, France;

Monsieur Vianney DUMAS, né à F - Cambrai le 16 juin 1959, Directeur Immochan, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue de Flandre, à Croix, France;

3. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B la Société:

Monsieur Alain RENARD, né à B - Liège, le 18 juillet 1963, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

Madame Chantal MATHU, née à B - Aye, le 8 mai 1968, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

4. PricewaterhouseCoopers S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 est nommée réviseur de la Société;

5. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société qui se tiendra en 2017;

6. le mandat du réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société qui se tiendra en 2012;

7. le siège social de la société est fixé à L - 2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of July.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SOFICOLE EXPLOITATIE MAATSCHAPPIJ N.V., having its registered office at De Boelelaan 7, NL-1089 HJ Amsterdam

hereby represented by Celine BONVALET, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated July 7th, 2011 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name. There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "PAN EUROPEAN REAL ESTATE FUND 6 S.A." in abbreviation "PERF 6 SA".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may

be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50.000,-) consisting of five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified

in the convening notice of the meeting, on the first Monday of March at 17.00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the signature of the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s) / External Auditor.

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) / external auditor shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) / external auditor will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) / external auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the five hundred (500) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50.000,-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 4 (four) and the number of external auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as A directors:

Mr Eric DELEPLANQUE, born in F - Bergues, on 6 october 1951 DG Immochan International with professional address at 40, avenue de Flandre, Croix, France;

Mr Vianney DUMAS, born in F - Cambrai on 16 June 1959, Directeur Immochan, with professional address at 40, avenue de Flandre, à Croix, France;

3. the following persons are appointed as B directors:

Mr Alain RENARD, born in B - Liège, on 18 July 1963, private employee, with professional address at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

Ms Chantal MATHU, born in B - Aye, on 8 May 1968, private employee, with professional address at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

4. that PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a public limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, with registered office at 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 65.477, be appointed as external auditor of the Company;

5. that the terms of office of the members of the Board of Directors will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017;

6. that the term of office of the external auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2012; and

7. that the address of the registered office of the Company is at L - 2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé : C. BONVALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32281. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102786/511.

(110117009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Perfect Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.355.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.07.2011.

Référence de publication: 2011108944/10.

(110124610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Perpignan SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.470.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERPIGNAN SA

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011108945/11.

(110125573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Parivest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.394.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/7/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109759/10.

(110124664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 94.564,90.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011109772/13.

(110124523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.
